

Des mouvements citoyens appellent les politiques à abandonner la culture de coalition
« formez un gouvernement minoritaire et acceptez une majorité parlementaire ».
(Agora Bruxelles, Collectif Citoyen et Ik ben Pro - le 14 décembre 2019)

La formation d'une coalition fédérale perdure et des mouvements citoyens belges, du nord et du sud du pays, lancent un appel pour abandonner cette culture de la coalition.

La culture de la coalition embourbée malgré le seuil électoral

Depuis les élections de 2003, un seuil électoral est appliqué pour limiter la diversité au parlement et ainsi accélérer la formation d'une coalition. Force est de constater que cette mesure n'a plus d'effet.

La cause est évidente. L'électeur n'a plus que le choix entre, d'une part, la culture de la coalition antidémocratique et, d'autre part, des partis contestataires PVDA/PTB, Droite Populaire, Vlaams Belang. De plus en plus de personnes se détournent de la politique actuelle. L'un vote blanc ou ne va tout simplement pas voter, l'autre donne sa voix à l'extrême droite ou gauche. L'aversion et le déficit démocratique sont tellement importants que les coalitions ne représentent même plus la majorité de l'électorat. La coalition Michel I, par exemple, ne représentait que 44 % des électeurs inscrits.

Sur ce plan, la Belgique n'est pas seule. D'autres pays membres de l'UE ont atteint les limites de la culture de coalition et forment maintenant des gouvernements minoritaires¹.

Les coalitions de majorité sont antidémocratiques

En Belgique, nous avons été éduqué avec l'idée qu'après les élections les partis politiques forment une majorité pour ensuite désigner un gouvernement avec ses ministres issus des rangs de cette majorité. Il est temps d'abandonner cette culture politique qui, pour plusieurs raisons, est antidémocratique.

1. La prise de décision est détournée, le rôle du parlement aboli.

Imaginons un instant une association de parents composée de 11 membres dont 6 décident de former une coalition pour les 5 prochaines années. En dehors des réunions, ils se retrouvent pour s'arranger entre eux et lors des réunions, ils imposent leur position commune. Voici la définition d'un gouvernement de coalition.

En d'autres termes, dans une culture de la coalition, les décisions législatives sont prises en dehors du parlement. Par les présidents de partis, le gouvernement lors des conseils de ministres ou par des groupes de travail interministériels.

2. Absence de mise en concurrence des opinions

Revenons à l'association de parents où chaque parent défend son opinion. Les opinions peuvent se compléter, s'ajuster, se concurrencer. L'opinion la plus porteuse l'emporte finalement. Dans une démocratie saine, les décisions résultent de la mise en concurrence des opinions.

1 <https://www.tijd.be/nieuws/archief/Minderheidscoalitie-nr-16-in-Europese-Unie/10109847>

Dans une culture de la coalition, il n'y a pas de concurrence. Les parlementaires et les fractions politiques ne défendent pas les idées de leur parti, leur programme, mais se conforment aux accords conclus au sein de la coalition. Quoi de plus frustrant pour un parlementaire ?

Dans une économie de marché, qui recherche la libre concurrence, les entreprises qui forment des coalitions (cartels), pour par exemple s'entendre sur les prix, sont sanctionnés par l'UE. Mais en politique, aujourd'hui même, la formation de coalitions pour manipuler les prises de décisions est toujours tolérée. C'est bien pour ça que la coalition de la culture est le terrain de jeu des lobbys. Il ne doivent pas convaincre une majorité parlementaire. Il leur suffit de mettre en poche un seul parti de la coalition pour bloquer la prise de décision.

3. Absence de séparation des pouvoirs

La séparation des pouvoirs signifie qu'une personne, ou organisation, ne peut pas avoir d'influence à deux niveaux de pouvoir (p.ex. exécutif et législatif). Le principe a été imaginé par le philosophe Montesquieu : « *Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs: celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.* ». Le but est d'éviter l'abus de pouvoir qui, dans le secteur privé, s'appelle « la séparation de fonction ». Les responsabilités clés ne peuvent pas être exercées par les mêmes personnes.

Sans cette séparation, les partis qui sont maîtres au niveau de l'exécutif sont les mêmes qu'au niveau du pouvoir législatif. Pourtant, le pouvoir législatif a un rôle de contrôle sur l'exécutif. En résumé : une coalition de majorité se contrôle elle-même.

Dans une coalition de la culture, le point départ n'est pas la base sociale ou la gestion efficiente, mais les avantages politiques, la réélection et les lobbys. Il en résulte un labyrinthe de réseaux de corruption (nominations politiques, « libre service », avidité politique)².

Un gouvernement minoritaire ? L'exemple du Danemark et du Canada

Il est évident que nous ne pouvons continuer comme cela. La question est de savoir comment s'en sortir ? Il suffit de regarder en dehors de nos frontières pour découvrir des démocraties qui fonctionnent parfaitement sans culture de la coalition.

Depuis des décennies, le Danemark est dirigé par une coalition de minorité appuyée au parlement par un seul parti. Au Canada, c'est le plus grand parti qui forme le gouvernement sans majorité parlementaire.

Dans ces deux pays, pour modifier une loi, le gouvernement doit « trouver » une majorité parlementaire. Au Danemark et au Canada, c'est le parlement qui décide. N'est-ce pas comme ça que doit fonctionner une démocratie ?

La différence réside peut-être dans le manque de maturité de nos politiques.

² Par exemple, l'immobilier vendu pour une bouché de pain à des amis politiques (opération sale & lease back du gouvernement Verhofstadt (Open VLD, sp.a)), des terrains du CPAS en Flandre qui sont vendus à des promoteurs immobiliers, ...

Formez un gouvernement minoritaire et acceptez une majorité parlementaire

La finalité est un cabinet apolitique. Ce n'est pas la couleur du parti qui compte, mais la qualité et l'intégrité des candidats-ministres. Le parlement fait les lois, le gouvernement les exécute. C'est bien ça LA Démocratie.

Nous sommes conscients que les esprits de la rue de la Loi n'ont pas atteint le degré de maturité nécessaire. Toutefois, selon nous, il doit être possible de conclure un accord gouvernemental sur la base des thématiques pour lesquelles l'unanimité est acquise et de confier le reste au parlement. D'ailleurs, n'est ce pas comme cela que la Belgique fonctionne depuis un an ? Depuis la chute du gouvernement Michel I.